



Le relais

LE RELAIS
ASSISTANTES MATERNELLES
DÉPARTEMENTAL
ITINÉRANT

Revue semestrielle - N°6 - juillet 2004

“Le Conseil général a souhaité développer une politique ambitieuse et innovante en faveur de la santé et des solidarités.

Dans cet esprit, l'Assemblée départementale s'est engagée, aux côtés de l'État, dans la prévention de la canicule, en particulier envers les personnes les plus vulnérables.

Cette politique s'applique bien entendu aux enfants, et particulièrement aux plus jeunes d'entre eux, qui sont les plus sensibles aux effets de la grande chaleur et les plus exposés aux dangers de la déshydratation.

Aussi, je tiens à souligner les initiatives de l'équipe du “Relais assistantes maternelles départemental itinérant” au bénéfice des parents, en collaboration avec les services de protection maternelle du Conseil général.

Les actions d'information qui seront à cette occasion organisées, en direction des assistantes maternelles dans toutes les communes qui ne disposent pas d'un relais fixe, seront particulièrement précieuses.

Elles confirment que notre relais ASMAT départemental itinérant est devenu en peu de temps un service irremplaçable pour toutes nos populations du moyen et du haut pays.

Je tiens, au nom de l'Assemblée départementale et à titre personnel, à remercier et à féliciter l'équipe d'animation de ce relais”.

Christian ESTROSI,
Député,
Président du Conseil général
des Alpes-Maritimes



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

LETTRE AUX ASSISTANTES MATERNELLES NON PERMANENTES ET AUX PARENTS



Actualité “Les particuliers employeurs” Un secteur économique et social en développement

La Fédération régionale du particulier employeur accompagne depuis 1937 les parents qui souhaitent devenir employeurs pour ce qui concerne : le conseil en droit, la gestion du dossier social, la représentativité prud'homale...

Ce secteur est identifié comme le premier gisement d'emplois sur la période 2000-2010 (source : Rapport du commissariat au Plan de décembre 2002).

Aussi, la FEPEM a contribué à la structuration de cette branche professionnelle en négociant les abattements fiscaux à destination des familles, en proposant et en négociant les conventions collectives, en créant l'IFEF (Institut FEPEM de l'Emploi Familial) qui coordonne la formation professionnelle, en s'associant à la création d'une caisse de retraite et prévoyance IRCM...

L'emploi direct par “les particuliers employeurs” est une réponse adaptée à différents besoins sur notre région, particulièrement pour la petite enfance :

- 600 000 parents employeurs d'assistants maternels,
- 100 000 parents employeurs à domicile.

Ces emplois concernent aussi les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées.

L'emploi direct par “les particuliers employeurs” est une réponse aux besoins futurs : ces emplois apportent une réponse aux évolutions démographiques, sociologiques, économiques et en particulier pour l'évolution croissante du taux d'activité des femmes.



16 boulevard Carnot (face palais de justice - 1^{er} étage) 06400 CANNES
Permanence Juridique : du lundi au vendredi de 10h à 16h non stop (accueil sur RDV)
Tél. 04 93 39 60 63 - Fax. 04 97 06 23 03 - paca@fepem.fr

Le relais

Le point sur...

Les mesures de protection contre la chaleur du soleil

Pourquoi ?

La chaleur expose les nourrissons et les enfants au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide car ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge (thermorégulation moins efficace, part d'eau dans leur poids corporel plus importante que celle de l'adulte). Par ailleurs, ils ne peuvent accéder sans aide extérieure à des apports hydriques adaptés.

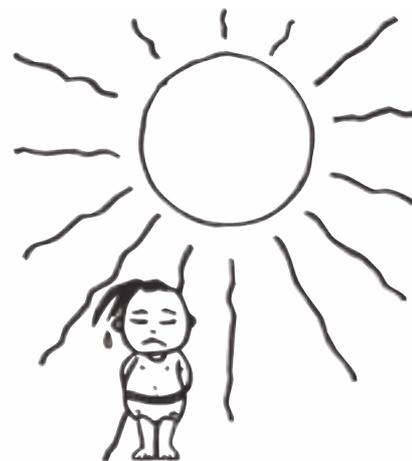
Ainsi, cette présente fiche a pour but de vous sensibiliser et de mettre en évidence l'importance de la vigilance dans ce cas précis.

Pour les parents...

Afin de protéger leurs enfants, il est rappelé aux parents de suivre les conseils suivants :



- les faire boire régulièrement des boissons, en plus du régime alimentaire habituel, même s'ils n'en ressentent pas l'envie,
- ne jamais les laisser seuls dans une voiture ou une pièce mal ventilée, même pour une courte durée ; prévoir d'emporter pour tout déplacement en voiture, des quantités d'eau suffisantes,
- éviter de les sortir pendant les pics de chaleur, particulièrement s'il s'agit de nourrisson (moins d'un an),
- les sortir vêtus d'habits légers, amples et de couleurs claires. Ne pas oublier le chapeau,
- à l'intérieur de votre habitation, ne pas hésiter à laisser les bébés en simple couche, particulièrement pendant le sommeil,
- aérer les pièces, les voitures, les locaux et occulter les fenêtres exposées au soleil durant la journée,
- leur proposer des bains fréquents dans la journée (un ou deux degrés en dessous de la température corporelle).



Les signes qui doivent alarmer

Les premiers signes du coup de chaleur associent une fièvre, une pâleur, une somnolence ou une agitation inhabituelle, une soif intense avec une perte de poids.

Des recommandations à suivre

Il faut mettre l'enfant dans une pièce fraîche, lui donner immédiatement et régulièrement à boire, faire baisser la fièvre par un bain un à deux degrés au dessous de la température corporelle.



Les signes de gravité

Troubles de la conscience, refus ou impossibilité de boire, couleur anormale de la peau, fièvre supérieure à 40°C... Il faut réagir sans tarder en appelant le SAMU en composant le 15.

Pour le personnel encadrant les enfants...

Durant ces périodes de forte chaleur, il faut respecter les consignes qui permettent de diminuer le risque de déshydratation et a fortiori d'améliorer le confort des enfants.

En cas de nausée, de vomissements, de diarrhées, de fièvre, de refus persistant de boire, de maux de tête, il faut avertir les parents pour qu'ils contactent leur médecin.

Il faut suivre les principes suivants

Toute la journée :

- prévoir les boissons en permanence et faire boire systématiquement avant même une demande de



- l'enfant ou la sensation de soif,
- respecter les suppléments sodés prescrits par le médecin,
 - éviter les efforts intenses et les activités sportives.

Les sorties et les déplacements :

- pour les horaires, sortir en dehors des heures d'ensoleillement autant que possible,
- pour les lieux, privilégier les espaces climatisés (idéalement 5°C en dessous de la température ambiante) ou en permanence ombragés et frais (pas dessous des verrières),
- pour se protéger du soleil, porter des vêtements amples, légers, de couleurs claires, couvrant les parties exposées de la peau, avec un chapeau large. Utiliser abondamment de la crème solaire,
- proposer si possible des douches ou des bains fréquents (avec une eau à 2°C en dessous de la température corporelle).

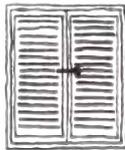
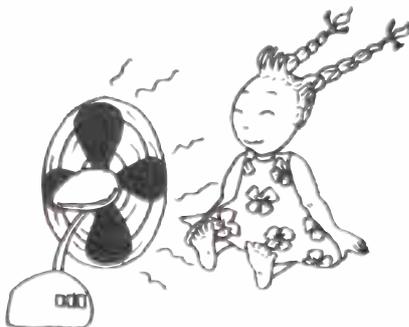
L'habitat

Durant la journée :

- protéger les façades, les fenêtres exposées au soleil,
- fermer les volets et les stores, rendre les surfaces opaques et réfléchissantes (coller éventuellement des couvertures de survies),
- déshabiller l'enfant, laisser les nourrissons en simple couche à l'intérieur,
- penser à mouiller les vêtements, pulvériser de l'eau sur le visage et les parties découvertes du corps avec un brumisateur,
- ne jamais laisser un enfant dans une pièce fermée,
- les ventilateurs n'augmentent le rafraîchissement que si la peau est humidifiée.

Durant la soirée :

- provoquer des courants d'air quand la température à l'extérieur est plus basse qu'à l'intérieur du lieu de vie.



Activités du Relais

Psychomotricité*

*Fonctions motrices en relation avec l'activité cérébrale, en particulier le psychisme

Pour répondre à la demande d'un groupe d'assistantes maternelles de faire de la motricité avec les enfants, nous avons choisi délibérément d'éviter le matériel sophistiqué et les longues installations.

Aussi, ce matin là, chacune d'entre nous apporte des cartons de toutes tailles, de toutes formes...

Disposés dans la salle, ils ont rapidement été investis par les enfants et les adultes, tour à tour meneurs de jeux :

- entrer dans le carton, debout,
- s'asseoir, s'accroupir seul ou à 2, 3,
- se cacher dedans,
- les porter en chapeau,
- les transformer en quilles et les faire tomber,
- les empiler comme une tour, c'est à dire : pousser, soulever, poser,
- jouer aux voitures : se faire pousser, tirer...
- se cacher dessous, comme une carapace de tortue,
- les aligner comme un train et grimper dessus...

Autant d'activités permettant aux enfants de se mouvoir en toute liberté, de découvrir ses possibilités physiques, de ressentir les notions d'espace : dessus/dessous, dedans/dehors, droite/gauche...



Manipulation* de matière

*Psychomotricité fine, permettant de développer la préhension (prendre avec le bout des doigts)

Pour les enfants, la manipulation de matière va leur donner l'occasion :

- d'expérimenter les sensations tactiles/sonores/olfactives etc...
- de bénéficier d'un temps de concentration et d'observation,
- d'avoir la possibilité de remplir, vider, trier, mettre dedans, dehors.

C'est une activité psychologiquement constructive pour l'enfant qui expérimente physiquement des notions sur l'espace et le temps.

Elle apporte la possibilité de jouer symboliquement de "faire semblant" et "faire comme si".

Le relais

Comment mettre en place cette activité ?

- Aménager un espace réservé, sur un support permettant que la matière utilisée ne se disperse pas dans toute la pièce : nappe plastique, bâche, coquille à sable, piscine en plastique etc...
- Donner à l'enfant quelques consignes : "tu joues dans l'espace".
- Utiliser diverses matières selon l'âge des enfants, la météo ou l'espace utilisable : l'eau, le sable, le riz, la semoule, etc...
- Utiliser divers contenants : petites bassines, dînette, entonnoirs...
- Etre toujours en surveillance.
- Accompagner verbalement les actions de l'enfant.
- Prévenir les participants quand l'activité est sur le point de se terminer.
- Ne pas perdre de vue la notion de plaisir pour l'enfant.

De la théorie à la pratique...

Ce jour-là, à La Gaude

"Une bâche au sol, un paquet de riz, un entonnoir, des pots en plastique, et voilà les pitchouns prêts à s'amuser : transvasement, texture, goûts, toutes les sensations sont sollicitées à travers cette activité.

A celles qui s'interrogent sur le fait de laisser les enfants jouer avec la nourriture, les réponses sont multiples. Si on explique à l'enfant que les pâtes crues ne se mangent pas, à la différence des pâtes cuites, qu'il peut jouer avec ces pâtes lorsqu'il est assis par terre, et non assis à table, l'enfant comprendra peu à peu la différence.

Alors pourquoi priver l'enfant d'un tel plaisir à un âge où il a besoin de faire disparaître les pâtes dans un verre opaque pour les voir réapparaître en le renversant ? (c'est la théorie de la permanence de l'objet selon S. Freud).

Cela permettra à l'enfant de progresser dans son développement psychomoteur, tout en évitant qu'il ne vide trop souvent les placards de la cuisine..."

Agnès DENIS

Elève éducatrice de jeunes enfants en stage au Relais

Bibliographie

Notre coup de cœur ce semestre :

"Des vertes et des pas mûres" de Jean EPSTEIN-ZAÛ aux éditions universitaires.

"L'explorateur nu" (plaisir du jeu - découverte du monde) de Jean EPSTEIN et Chloé RADIGUET aux éditions universitaires.



Un site du Relais

"Petite localité pittoresque par son pont vieux et sa cathédrale, tranquille et verdoyant : SOSPEL, situé à 15 km de Menton se développe au fil des ans.

Les assistantes maternelles au nombre de neuf dont deux à titre permanent, dorlotent les tout-petits.

Les écoles et collège prennent le relais de la maternelle à la classe de 3^{ème}.

Tous les enfants peuvent profiter des associations sportives, musicales, culturelles, humanitaires et du foyer rural.

Le journal local "La Callade" donne des potins.

Avec l'aide du Relais Assistantes Maternelles départemental Itinérant du Conseil général, de la Caisse d'Allocations familiales, de la municipalité, tout évolue pour l'avenir de nos enfants".

Réflexion de J. PASQUA
Assistante maternelle à Sospel

La pensée du jour...

"Un homme n'est jamais si grand que lorsqu'il est à genoux pour aider un enfant".

PYTHAGORE

CONTACT :

Relais assistantes maternelles départemental itinérant
Service Maternité Enfance

Direction de la santé et des solidarités

Conseil général des Alpes-Maritimes

BP 3007 - 06201 Nice cedex 3

Tél : 04 97 18 66 00 - poste 75 40

Ligne directe : 04 97 18 70 82

Email : relaisassmat@cg06.fr

www.cg06.fr